

Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague B

ACADÉMIE : NICE

Établissement : Université de Nice Sophia Antipolis

Demande n° S3LP120002640

Dénomination nationale : Activités et techniques de communication

Spécialité : Journalisme audiovisuel : production de magazines et de documents TV

Présentation de la spécialité

Cette licence professionnelle, créée en 2005, est proposée par l'IUT de Nice-Côte d'Azur exclusivement en formation initiale. L'objectif est de savoir produire, concevoir et réaliser un document destiné à la télévision (journaux télévisés, reportages). Les métiers visés sont : journaliste, reporter d'images, monteur, présentateur télévisé et tous métiers du journalisme audiovisuel. La licence professionnelle s'adresse aux titulaires de DUT « Information-Communication », « Service et réseaux de communication », et aux titulaires de BTS « Audiovisuel », aux étudiants issus de deuxième année de licence (L2) « Communication ». Des options ou parcours sont organisés pour préparer l'intégration des étudiants y compris de L2 dans cette licence professionnelle très attractive, puisqu'un candidat sur six est retenu (150 à 200 demandes par an).

Cette licence professionnelle devrait évoluer vers une option « Journalisme audiovisuel » complétée par une seconde option : « Nouveaux métiers de l'audiovisuel » et correspondant à une licence professionnelle unique positionnée dans l'offre globale de l'Université de Nice Sophia Antipolis. Un institut de l'image, du journalisme et des média est en projet à Cannes, cette licence professionnelle pouvant être intégrée dans cette perspective de formation.

Indicateurs

Principaux indicateurs (moyenne sur 4 ans ou depuis la création si inférieure à 4 ans) :

Nombre d'inscrits	20
Taux de réussite	92 %
Pourcentage d'inscrits venant de L2	16 %
Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation)	100 %
Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels	70 %
Pourcentage de diplômés en emploi (à 1 an et à 3 ans)	62 %

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

Cette licence professionnelle est placée sous la responsabilité d'un maître de conférences en sciences de l'information et de la communication, également chef du département « Information-Communication » de l'IUT et chargé de mission pour l'installation d'un institut de l'image à Cannes. Il s'appuie sur une équipe pédagogique de six universitaires essentiellement en poste à l'IUT et quatorze professionnels encadrant plus de 70 % de la formation. Le pilotage fait l'objet d'échanges au sein du conseil de département, et bénéficie de la réflexion d'un conseil d'orientation pédagogique semestriel.

Par ailleurs, différentes instances de pilotage sont identifiées, dont les objectifs sont connus. Bien qu'il n'y ait pas de convention institutionnelle signée avec les partenaires, la licence professionnelle coopère avec le lycée Carnot de Nice et la chaîne de télévision LCP-AN. Sur les quatre dernières années, l'effectif est majoritairement titulaire d'un DUT (70 %), d'un L2 (16 %) ou d'un BTS (13 %). Le taux d'insertion professionnelle sur les trois dernières années atteint 62 %, avec une poursuite d'études très variable : 12,50 % en 2007, 31 % en 2008 et 5 % en 2009. La démarche de l'auto-évaluation mise en place par l'établissement permet à l'équipe pédagogique d'être sensibilisée à la difficulté de l'insertion professionnelle des candidats dans ce secteur socio-économique.

- Points forts :
 - Le fort caractère professionnalisant.
 - La faible offre concurrentielle.
 - La prise en compte de l'auto-évaluation.

- Point faible :
 - Une situation géographique difficile compte-tenu de la centralisation des médias en France (région parisienne).

Notation)

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : A+

Recommandations pour l'établissement)

Le projet de mutualisation des enseignants et des équipements avec la licence professionnelle « Nouveaux métiers de l'audiovisuel » contribue à garantir la pérennité de cette formation déjà bien identifiée parmi les diplômes proposés dans ce secteur. Il convient d'encourager à conserver l'équilibre entre les enseignements académiques et les enseignements professionnels associés aux activités techniques pour conserver la réalité d'un diplôme professionnel universitaire de niveau premier cycle. Il conviendrait de veiller à développer et soutenir l'accès à la formation par la voie de la formation continue, communiquer et informer sur cette possibilité.